

# CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/PV.746  
20 août 1996

FRANCAIS

---

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SEPT CENT QUARANTE-SIXIEME SEANCE PLENIERE

tenue au palais des Nations, à Genève,  
le mardi 20 août 1996, à 11 heures

Président : M. Dembinski (Pologne)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 746ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

C'est un honneur pour moi d'assumer la présidence de la Conférence du désarmement pour la partie finale de sa session de 1996. Ayant participé activement aux négociations sur le TICE depuis leur commencement en 1994, d'abord en tant que Président du Groupe de travail 2, puis en ma qualité de Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, j'attendais avec impatience la présidence polonaise de la Conférence du désarmement à la fin de sa session de 1996. C'était mon espoir le plus cher d'avoir en ce moment particulier le privilège de donner le coup de marteau signifiant l'approbation par consensus du texte final du TICE. Aujourd'hui, mon espoir ne semble pas devoir se matérialiser. Néanmoins, comme le premier orateur inscrit sur ma liste, le Président du Comité spécial, l'ambassadeur Jaap Ramaker, ne manquera pas de l'indiquer dans son rapport, le bilan des négociations est en lui-même inestimable.

Mon mandat de Président de la Conférence du désarmement allant jusqu'à la fin de 1996, j'aurai à traiter un certain nombre de questions.

Je resterai en contact étroit avec tous les membres de la Conférence et rechercherai leur coopération dans le souci de faire progresser les travaux entrepris par mes prédécesseurs immédiats, l'ambassadeur Urrutia du Pérou, et les distingués représentants du Pakistan et du Nigéria.

A ce propos, je constate avec satisfaction que, grâce à l'esprit de conciliation affiché par tous, la question trop longtemps pendante de l'élargissement de la composition de la Conférence a été réglée, avec l'admission de 23 nouveaux membres. J'ai au demeurant l'intention de poursuivre les consultations sur la méthode la plus appropriée de traiter les 13 demandes d'admission à la Conférence encore en attente, notamment la possibilité de nommer un coordonnateur spécial.

Abordant la partie finale de la session annuelle de la Conférence, il est dans l'ordre des choses que le Président ait à traiter les problèmes concernant l'ordre du jour et le programme de travail de sa prochaine session. A ce sujet, j'ai hâte de prendre connaissance du rapport de l'ambassadeur Meghlaoui sur ses consultations touchant le réexamen de l'ordre du jour de la Conférence. Ses conclusions seront précieuses en ce qu'elles nous aideront à préparer le démarrage sans heurts de la session de 1997. Pour ma part, eu égard au mandat donné au Président au début de la session en cours, je poursuivrai les efforts de mes prédécesseurs afin de déterminer comment traiter au mieux le problème du désarmement nucléaire.

La question du programme de travail se posera également très rapidement. A l'opposé de 1996, où l'attention de la Conférence est axée sur le processus de négociation se déroulant au sein d'un seul organe subsidiaire, il conviendrait d'examiner la possibilité de réactiver les organes subsidiaires en fonctionnement ou créés officiellement dans le passé. Par l'intermédiaire des coordonnateurs de groupe, et d'autres manières encore, je serai en contact direct avec les membres de la Conférence pour étudier activement la possibilité de rétablir le Groupe de travail des garanties négatives de sécurité,

(Le Président)

le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, le Comité spécial sur la transparence dans le domaine des armements et le Comité spécial sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Il conviendra également d'examiner certains aspects de l'armement classique, comme les mines antipersonnel, pour lesquels on pourrait utilement explorer la possibilité des efforts de négociation spécifique, comme nombre de délégations - dont la polonaise - le proposent depuis un certain temps.

La session en cours de la Conférence du désarmement approchant de son terme, la rédaction du rapport annuel sera à l'évidence une préoccupation directe et pratique pour le Président. Je suis sûr à cet égard de pouvoir compter sur la coopération de toutes les délégations, ainsi que sur les compétences techniques, le soutien et l'assistance précieuse du distingué Secrétaire général de la Conférence du désarmement, M. Petrovsky, du Secrétaire général adjoint, M. Bensmail, et du personnel compétent du secrétariat.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui, le Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires ainsi que les représentants de l'Inde et du Pakistan. Je donne maintenant la parole à l'ambassadeur Ramaker, des Pays-Bas, qui, en sa qualité de Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, va présenter le rapport de ce comité, contenu dans le document CD/1425.

M. RAMAKER (Pays-Bas) (Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires) (traduit de l'anglais) : Je suis heureux de vous voir présider aujourd'hui la Conférence. Dans les moments cruciaux des négociations sur l'interdiction des essais nucléaires, le sort semble vouloir que vous et moi travaillions étroitement ensemble. J'ai à deux reprises été votre successeur : en 1995, en tant que Président du Groupe de travail sur les questions juridiques et institutionnelles et, cette année, en tant que Président des négociations proprement dites. En votre qualité de Président de la Conférence, vous allez de nouveau jouer un rôle capital. Je m'engage à vous appuyer pleinement dans vos efforts.

Aujourd'hui, je prends la parole pour présenter le rapport du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires qu'il a approuvé vendredi dernier, ce rapport étant à la disposition des délégations sous la cote CD/1425. Ce rapport retrace les étapes ayant abouti au projet de texte d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires - résultat d'un long et difficile processus de négociation. Ce rapport expose en outre les positions des délégations sur ce texte de traité. Dans la plupart des cas, les positions sont favorables au texte. Malgré l'appui exprimé, le Comité spécial a néanmoins dû conclure, à mon grand regret, que le consensus n'avait pu se faire ni sur le texte, ni sur sa transmission à la Conférence du désarmement.

Dans sa résolution 50/65 du 12 décembre 1995 adoptée par consensus, l'Assemblée générale des Nations Unies invitait la Conférence à conclure un traité d'interdiction complète des essais, de sorte qu'il puisse être ouvert à la signature dès le début de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Tout au long de mon mandat de Président du Comité chargé des négociations sur une interdiction des essais nucléaires, j'ai gardé à l'esprit

(M. Ramaker, Pays-Bas)

la date butoir que la communauté mondiale nous avait fixée. Je pense que pour répondre à l'appel qui nous a été adressé, il incombe maintenant à la Conférence du désarmement de rendre compte à l'Assemblée générale des Nations Unies de ses travaux. Je recommande donc à la Conférence d'adopter le rapport du Comité spécial et de le soumettre à l'Assemblée générale.

Depuis le 23 janvier de cette année, j'ai eu le privilège de présider les négociations en vue de la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais. Ma présidence a coïncidé avec une période cruciale des négociations sur une interdiction des essais car tout le monde avait clairement conscience que le moment était venu de conclure le traité attendu depuis si longtemps par le monde. Un peu plus d'un semestre s'est écoulé depuis et il nous a été possible d'accomplir des progrès énormes dans ce sens. La plupart d'entre nous semblent se rendre compte qu'avec la dernière version du projet de texte de traité d'interdiction complète des essais, contenue dans le document de travail CD/NTB/WP.330/Rev.2, le Comité spécial a atteint les limites extrêmes du négociable. Aussi, un grand nombre de pays représentés à la Conférence du désarmement s'estiment, malgré les préoccupations subsistantes, en mesure d'accepter le projet de traité dans son état actuel.

Je suis redevable à tous les collègues qui ont contribué à ce résultat. Ma gratitude va particulièrement aux deux autres membres du bureau, l'ambassadeur Berdennikov, de la Fédération de Russie, et l'ambassadeur Zahran, de l'Égypte. Leur sagesse et leurs conseils ont grandement contribué aux résultats finalement obtenus. Le texte de traité n'aurait toutefois pu être élaboré sans l'aide de nombreuses autres personnes. Je suis donc tout aussi particulièrement reconnaissant aux nombreux collaborateurs des Présidents du Comité spécial et des deux Groupes de travail, ainsi - dans une phase ultérieure des négociations - qu'aux modérateurs. Enfin, je tiens à remercier spécialement le secrétariat pour son efficacité et sa coopération. Le moment venu, j'aurai l'occasion de remercier plus en détail chacun de ceux ayant pris part avec tant de zèle aux travaux du Comité spécial.

En ce qui me concerne, présider les négociations sur une interdiction des essais nucléaires a été une tâche difficile mais extrêmement enrichissante. Je suis reconnaissant à toutes les délégations présentes aujourd'hui dans cette salle de la coopération et de la compréhension qu'elles m'ont manifestées tout au long de mon mandat. Je rappelle également avec reconnaissance les nombreux témoignages de soutien et d'encouragement que j'ai reçus des quatre coins du monde. Dans les moments cruciaux, j'ai certes été seul à décider de la marche à suivre mais je ne me suis jamais senti isolé.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Une fois la liste des orateurs épuisée, j'inviterai la Conférence à examiner, aux fins de statuer à ce sujet, le rapport du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, que l'ambassadeur Ramaker vient de présenter. Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Inde, l'ambassadrice Ghose.

(M. Ramaker, Pays-Bas)

Mme GHOSE (Inde) (traduit de l'anglais) : Veuillez accepter mes félicitations pour votre accession à la présidence. Eu égard à votre grande expérience des négociations sur un TICE au sein de cette instance, en tant que Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires et Président de l'un des deux groupes de travail, nul sans doute n'est plus compétent ou qualifié que vous pour présider cette session de la Conférence. Ma délégation aimerait également présenter ses félicitations au Président précédent, l'ambassadeur Urrutia, du Pérou, pour la façon tranquille, mais néanmoins agissante, dont il s'est acquitté de ce qui a dû être un mandat très exaspérant.

Le rapport du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires vient juste de nous être présenté par son redoutable Président, l'ambassadeur Jaap Ramaker, des Pays-Bas. L'heure n'est pas à son panégyrique puisqu'il est toujours le Président du Comité spécial et que ce dernier doit encore mener à bien sa tâche. Je ne peux cependant laisser passer cette occasion sans le remercier des efforts incessants qu'il déploie, avec l'appui de sa délégation, pour guider avec calme et détermination les débats du Comité spécial.

Le rapport qui vient de nous être présenté dit tout ce qu'il y a à dire. Nous avons malheureusement été incapables, bien que toutes les délégations aient fait leur possible, de parvenir à un consensus sur un TICE. Au cours des négociations, plusieurs textes ont été soumis. Le rapport fait clairement ressortir que le texte proposé par l'ambassadeur Ramaker, le 14 août, a recueilli un certain appui encore que mitigé. Il est clair aussi que de nombreux pays, appartenant principalement au Groupe des 21, - les pays neutres et non alignés - ont émis de sérieuses réserves au sujet de ce texte. En fait, beaucoup désiraient que les négociations se poursuivent, ce qui nous aurait peut-être permis d'aboutir à ce pour quoi nous avons reçu mandat de négocier, à savoir un texte de consensus, multilatéralement négocié et universel. Malheureusement, il n'en a rien été.

Pendant deux ans et demi nous avons mené des négociations intensives en vue de conclure un traité d'interdiction complète des essais. Au fil des ans, le TICE en était venu à symboliser l'espoir d'une avancée vers le désarmement nucléaire. En 1954, l'Inde a été l'initiatrice d'un appel en faveur d'un TICE et a été coauteur des nombreuses résolutions ayant contribué à créer une dynamique internationale en appui à cet appel. Nous regrettons donc beaucoup que nos efforts actuels soient demeurés très en-deça de ce que nous avons entrepris de réaliser.

En janvier 1994, nous nous sommes donnés pour mandat "de négocier intensivement un traité d'interdiction complète des essais nucléaires universel et multilatéralement et effectivement vérifiable, qui contribue efficacement à la prévention de la prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects, au processus de désarmement nucléaire et par conséquent au renforcement de la paix et de la sécurité internationales." Ce mandat correspondait aux différents objectifs que les délégations cherchaient à atteindre mais comportait également l'impératif d'un équilibre. Notre approche des négociations a été de parvenir à un tel équilibre. Malheureusement, la dernière version du texte qui a été présentée par le Président le 14 août,

(Mme Ghose, Inde)

ne reflétait pas pareil équilibre et ne répondait donc pas aux exigences du mandat. En fait, nous pensons que ce texte ne correspond pas à l'intention du mandat. Le défi urgent auquel a à faire face la communauté mondiale, dans les dernières années du siècle - à savoir en finir avec la prolifération verticale et le développement qualitatif des armes nucléaires - et la marche à l'élimination des armes nucléaires de la surface de la planète - que devait avoir le TICE - demeurent aussi hors de portée que jamais. Seules les fins de la non-prolifération horizontale se trouvent renforcées.

Au fil des négociations, le texte évolutif s'est écarté du mandat. Nous avons une certaine expérience de pareille évolution. Parrainé à l'origine par l'Inde et d'autres pays qui le considéraient comme une mesure importante de désarmement, le Traité sur la non-prolifération nucléaire, prorogé indéfiniment en 1995, a lui aussi été altéré au cours de négociation pour aboutir à un instrument divisant le monde en détenteurs et non-détenteurs d'armes nucléaires. Avec la prorogation indéfinie de ce traité, on a voulu légitimer à jamais la détention d'armes nucléaires par les Etats qui en sont dotés. Dans l'argumentation présentée devant la Cour internationale de Justice immédiatement après la prorogation du TNP, ces pays ont réaffirmé qu'à leur sens le TNP avait légitimé non seulement leur détention indéfinie d'armes nucléaires mais également leur droit de les utiliser. Le monde devait désormais s'accommoder indéfiniment d'une dualité de la notion de souveraineté, l'une autorisant la détention d'armes nucléaires et l'autre non. Un ordre mondial sain et sûr ne saurait s'édifier sur pareil fondement. Le TICE aurait dû marquer pour l'humanité une rupture historique conduisant à l'objectif partagé d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Au cours des négociations sur le TICE, nous nous sommes efforcés par des propositions constructives, de remédier à certaines des lacunes relevées. Nous avons d'abord essayé d'inscrire le TICE dans le cadre du désarmement, en le définissant comme la première étape d'un processus de désarmement nucléaire selon un calendrier déterminé. Comme il n'a pas été tenu compte du fait que dans le préambule d'autres traités, référence a été faite au désarmement nucléaire, nous avons estimé que pareille référence serait plus significative si elle figurait dans le corps du traité. Nous ne cherchions pas à imposer un calendrier précis, ce qui, nous le comprenons, nécessite un examen détaillé. Ce que nous recherchions, c'était un engagement qui aurait pu servir de catalyseur à des négociations multilatérales visant à éliminer les armes nucléaires dans un laps de temps raisonnable. Les efforts en ce sens auraient par eux-mêmes rendu cette dynamique irréversible.

Nous avons toujours pensé que l'objectif d'un TICE était d'en finir avec le développement des armes nucléaires. Nous savons tous que la technologie des explosions nucléaires n'est que l'une de celles à la disposition des Etats dotés d'armes atomiques. Les essais sous-critiques, la simulation avancée sur ordinateur mettent en oeuvre de nombreuses données recueillies lors d'explosions expérimentales antérieures, et les applications à l'armement de la mise à feu par laser sont autant de technologies porteuses d'armes nucléaires de la quatrième génération, même en cas d'interdiction des explosions expérimentales. C'est un fait que la recherche-développement sur les utilisations militaires de ces technologies est encouragée. Notre objectif était donc un véritable traité d'interdiction complète des essais plutôt qu'un

(Mme Ghose, Inde)

simple traité d'interdiction des explosions nucléaires expérimentales. Pendant de nombreuses années, on nous a affirmé qu'un TICE ne pouvait être envisagé car les essais étaient indispensables à la sûreté et à la fiabilité des armes nucléaires existantes. A l'époque, nous avons contesté cette affirmation et nous savons maintenant que nous avons raison. Aujourd'hui, la technologie des explosions souterraines entretient le même rapport avec l'arrêt de la mise au point de nouvelles armes nucléaires par les Etats qui en sont dotés que l'interdiction des essais dans l'atmosphère avec la mise au point de nouvelles armes nucléaires en 1963. Un traité véritablement complet aurait eu pour effet de figer la technologie des armes nucléaires.

Malgré nos efforts, ces préoccupations sont restées sans écho et les propositions de l'Inde n'ont pas été examinées de façon adéquate. Le projet de texte, tel que nous l'avons vu prendre forme, était un sujet de préoccupations. Bien que nous ayons insisté, à maintes reprises, au cours des négociations, sur ces préoccupations, nous avons constaté qu'elles avaient été ignorées dans le texte présenté en mai par le Président comme une "plate-forme en vue de parvenir à un accord final". Nous avons clairement indiqué que nous ne pourrions souscrire à ce texte. Dans une version ultérieure soumise par le Président, la situation est demeurée inchangée. De ce fait, nous avons été contraints de répéter que l'Inde ne pourrait pas souscrire au projet de texte de traité du Président.

Après que nous eûmes fait connaître notre décision, l'article relatif à l'entrée en vigueur a été modifié dans une nouvelle version révisée du texte du Président, apparemment à l'insistance d'un petit nombre de pays, avec pour objectif manifeste d'imposer des obligations à l'Inde et de la placer dans une position dans laquelle elle ne désirait pas se trouver. Une telle disposition est sans parallèle. Adoptée alors que l'Inde avait déclaré se dissocier du projet de texte, cette disposition a été ressentie de façon très négative dans notre capitale. Nous aurions souhaité un fonctionnement plus transparent de la Conférence du désarmement. Dans les négociations multilatérales et le droit international, jamais auparavant un pays souverain ne s'était vu nier le droit de consentir librement à adhérer ou non à un traité international. Nous avons donc objecté avec une vigueur extrême au libellé de l'article XIV du texte du Président. Les tenants de cette disposition étaient parfaitement au courant de la position sans équivoque de l'Inde à ce sujet. Comment expliquer alors pareille insistance malgré les conséquences ? La Conférence du désarmement est une instance multilatérale de négociation regroupant des Etats souverains. Insister sur des dispositions contraires aux règles et à la pratique juridiques internationales ne peut qu'éroder le statut et la crédibilité de la Conférence du désarmement, qui est la seule instance multilatérale de négociation dans ce domaine.

Cette perception du texte du Président, que j'ai exposée plus haut dans ses grandes lignes, est commune à l'ensemble du spectre politique indien. Le texte du Président n'est pas de nature à promouvoir la réalisation d'objectifs universels de désarmement. Ce texte n'a en aucune façon répondu au problème de la poursuite du développement et de la prolifération d'armes nucléaires dans notre région, lequel suscite nos craintes en matière de sécurité nationale. Le ressentiment provoqué par la tentative de coercition que constitue l'article sur l'entrée en vigueur est également profond. Nous regrettons vivement que,

(Mme Ghose, Inde)

malgré la clarté de nos vues et les efforts que nous avons déployés pour que soit adoptée une approche autre, il n'ait pas été possible de suivre cette voie. Ce refus de reconnaître nos craintes légitimes n'a laissé à l'Inde d'autre choix que de s'opposer à l'adoption du texte du Président, au sein du Comité spécial. Nous demeurons opposés à ce texte et n'accepterons donc pas que la Conférence le transmette à l'Assemblée générale des Nations Unies, sous une forme ou une autre. Nous savons que dans sa résolution 50/65 l'Assemblée générale s'est dite disposée à reprendre l'examen du point 65 - relatif au TICE - avant la cinquante et unième session, afin d'en approuver un texte. Pour le moment, la Conférence du désarmement n'a pas de texte de TICE à recommander à l'Assemblée générale. Notre attachement au désarmement nucléaire, par la poursuite des efforts visant à atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, reste néanmoins entier.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie la représentante de l'Inde de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence.

Je donne maintenant la parole au distingué représentant du Pakistan, l'ambassadeur Akram.

M. AKRAM (Pakistan) (traduit de l'anglais) : C'est avec un plaisir particulier que je vous vois assumer la présidence de la Conférence du désarmement en ce moment crucial de nos négociations. Monsieur le Président, nous sommes sûrs que si c'est chose possible, vous réussirez à sauvegarder l'acquis des négociations sur le traité d'interdiction complète des essais et à préserver ainsi le rôle et les fonctions de la Conférence. J'aimerais également profiter de cette occasion pour remercier votre prédécesseur, l'ambassadeur Urrutia, du Pérou, de la façon calme et efficace dont il s'est acquitté de ses responsabilités dans les circonstances difficiles qui ont prévalu, le mois dernier. Permettez-moi également de profiter de cette occasion pour remercier une fois de plus l'ambassadeur Ramaker, Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, pour le travail remarquable qu'il a accompli avec l'aide d'une délégation éminemment capable.

La délégation pakistanaise regrette profondément qu'au bout de deux ans et demi de négociations laborieuses, un pays ait à lui seul empêché la Conférence du désarmement de recommander l'adoption ou la transmission à l'Assemblée générale d'un traité d'interdiction complète des essais. Le Pakistan s'est déjà exprimé sur les lacunes du projet de traité contenu dans le document CD/WP.330/Rev.2. La portée de ce projet aurait dû être plus ample. Il aurait dû prévoir des engagements plus clairs concernant le désarmement nucléaire et contre la poursuite du développement des armes nucléaires; il aurait dû inclure des garanties plus catégoriques contre le recours abusif aux procédures concernant les inspections sur place et aux MTN aux fins de vérifier le respect du traité. Les vues du Pakistan sur ces aspects du projet de traité et notre interprétation de certaines de ses dispositions capitales sont exposées dans le rapport du Comité spécial, publié sous la cote CD/1425.

Le Pakistan était disposé à donner son aval à ce projet de traité, malgré plusieurs insuffisances, comme base de consensus, et à le transmettre à l'Assemblée générale des Nations Unies pour adoption. Nous continuons



(M. Akram, Pakistan)

de penser que le TICE pourrait - et devrait - être la première étape d'un processus de désarmement nucléaire et d'élimination complète des armes nucléaires. Ce traité contribuerait à freiner la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires et le perfectionnement de celles qui existent déjà. Il contribuera, de façon tout à fait décisive, à la non-prolifération nucléaire, en particulier dans notre région.

Il a été dit, ici et ailleurs, que l'opposition au TICE était venue d'une direction inattendue. C'est là l'opinion de ceux qui sont ignorants de l'histoire nucléaire de l'Asie du Sud. Le Pakistan connaît, depuis toujours, les ambitions nucléaires de son voisin oriental et a exprimé son inquiétude à ce sujet : lorsque des installations nucléaires soumises à aucun régime de garanties ont été acquises au début des années 60; lorsque des matières fissiles ont été détournées secrètement pour construire un engin nucléaire; lorsqu'une bombe nucléaire a explosé de l'autre côté de la frontière, en 1974, sous le couvert d'une "expérience nucléaire pacifique"; lorsqu'une capacité en matière de missiles balistiques a été mise au point sous le prétexte d'un programme spatial pacifique; lorsque, présentement, il est envisagé de déployer des missiles nucléaires à courte portée le long de notre frontière, et que des missiles à moyenne portée sont en cours de mise au point.

L'hypocrisie a été le trait dominant de la position nucléaire du pays qui a bloqué l'adoption du TICE par la Conférence. La bombe de ce pays a en effet été qualifiée d'explosion nucléaire pacifique et son missile à moyenne portée de "démonstrateur de technologie". Lorsque le Pakistan a proposé de créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud, quand nous avons suggéré des garanties intégrales bilatérales ou régionales, ou des engagements bilatéraux ou régionaux contre la prolifération nucléaire, notre voisin nous a répondu qu'il ne pouvait accepter que des mesures mondiales qui engageraient également les Etats dotés d'armes nucléaires. Le TICE est un instrument de ce type. Il est à présent rejeté à son tour. Les motifs de ce rejet sont à notre sens tout à fait évidents et ils n'ont rien à voir avec un engagement moral en faveur d'un désarmement nucléaire mondial.

Lorsque ce pays a, en 1993, soutenu l'idée d'un pareil traité devant l'Assemblée générale des Nations Unies qui proposait l'ouverture de négociations sur le TICE, il n'a pas insisté pour une disposition liant la conclusion du traité à un engagement de la part des Etats dotés d'armes nucléaires de procéder au désarmement nucléaire selon un calendrier "déterminé". Peut-être pensait-il que le traité ne parviendrait jamais au stade actuel. Le Pakistan appuie l'adoption d'un programme de désarmement nucléaire suivant un calendrier déterminé. Nous avons parrainé cette proposition, à la Conférence du désarmement, en association avec 27 autres pays membres du Groupe des 21. Mais insister pour que les puissances nucléaires prennent l'engagement d'appliquer un tel programme comme condition préalable à l'entrée en vigueur d'un TICE est évidemment aussi irréaliste que déraisonnable. A notre avis il s'agit là d'une manoeuvre transparente visant à éviter d'adhérer à un traité d'interdiction des essais nucléaires et à opposer son veto à une mesure de désarmement capitale qui jouit pratiquement de l'appui de tous.

(M. Akram, Pakistan)

Aujourd'hui le masque du "Bouddha souriant" a été arraché, révélant le visage de la déesse de la guerre. Les dirigeants de notre voisin ont proclamé vouloir garder ouverte l'option nucléaire, se réserver le droit d'effectuer des essais nucléaires et continuer à appliquer leurs programmes de mise au point de missiles à courte et moyenne portée.

Les lettres et gestes d'apaisement ont conforté le veto au lieu d'en obtenir la levée. Donner à ce pays l'assurance de pouvoir "rester en dehors" du traité pourvu qu'il n'en bloque pas la transmission à l'Assemblée générale, n'a fait que renforcer sa résolution de rejeter le TICE. En outre, cela a eu un effet négatif pour le reste d'entre nous, à qui l'on a demandé d'appuyer le traité. Les Pakistanais, qui ont dû subir pendant de longues années des pressions discriminatoires et des sanctions, ne peuvent que s'étonner de cette dualité de traitement.

Au nom du Gouvernement pakistanais, je tiens à affirmer que toute mesure d'escalade nucléaire prise par notre voisin suscitera une réponse adéquate propre à préserver notre sécurité nationale. Nous n'accepterons ni discrimination ni dualité de traitement. Nous n'accepterons pas d'assumer des obligations ou de prendre des engagements unilatéraux.

Nous savons tous que le TICE pourrait bien renaître de ses cendres, comme le phénix, à l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Pakistan ne pourrait que déplorer toute procédure tendant à court-circuiter la Conférence, qui est la seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Sur qui retomberait la responsabilité de l'érosion consécutive du rôle et des fonctions de la Conférence du désarmement est clair. Nous espérons que rien ne sera fait, ultérieurement, pour saper le large consensus que le projet de traité a réuni. En particulier, toute tentative visant à modifier la condition énoncée dans l'article XIV - selon laquelle pour entrer en vigueur, le traité doit être signé et ratifié par tous les Etats ayant une capacité nucléaire - réduirait à néant le consensus relatif au traité. Autoriser un pays possédant une capacité nucléaire à "rester en dehors" du TICE, revient à détruire tout espoir d'un traité d'interdiction globale des essais nucléaires.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant du Pakistan de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. La liste des orateurs pour aujourd'hui est à présent épuisée. Je vois que le distingué représentant de l'Iran souhaite intervenir. Monsieur l'Ambassadeur, vous avez la parole.

M. NASSERI (République islamique d'Iran) (traduit de l'anglais) : Je vous félicite vivement de votre accession à la présidence et pense qu'il nous faut nous réjouir d'être assurés d'une direction capable au stade final des travaux de la Conférence. J'exprime également ma reconnaissance et mon estime profondes au Président sortant, l'ambassadeur José Urrutia, qui a dirigé habilement nos travaux, le mois dernier.

Franchement, j'ai hésité à prendre la parole après les deux déclarations qui viennent d'être faites mais, puisque nous nous trouvons à un stade important de nos travaux, je me sens obligé de dire quelques mots.

(M. Nasser, République islamique d'Iran)

Il convient de rendre un hommage mérité au Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, à ses membres et, en particulier, à son Président, l'ambassadeur Ramaker. Beaucoup a été accompli. Un traité auquel on a aspiré pendant des décennies a été assemblé, pièce par pièce, à force de dur labeur, de patience et de persévérance et grâce à un sens profond de la coopération, qui sont les vertus cardinales de cet organe unique et de ce groupe spécifique.

Toutefois, vers la fin, le Comité a été envahi par un sentiment d'urgence qu'il s'est imposé à lui-même et a connu une dérive malsaine, les négociations se déroulant désormais à huis clos et se cantonnant à un groupe limitatif d'Etats alors que les autres restaient dans l'expectative. Il n'y a pas eu non plus, par la suite, de véritables consultations. Des questions ont été posées au sujet des opinions exprimées sur les questions en suspens, mais tout examen de ces questions a été catégoriquement refusé, en vertu de la position aussi énergique qu'obscure que l'on venait d'entrer dans la phase du "tout ou rien", ce que l'on aurait dû éviter car incontestablement mal venu. Sans nous être opposés à ce que le Comité spécial - par perte d'estime, par fatigue peut-être ou pour tout autre motif que nous ignorons - rende compte d'une situation non consensuelle à la Conférence du désarmement, nous continuons de juger cet exercice inapproprié et irrégulier même si cela ne nous empêchera pas de l'approuver. La Conférence se trouve néanmoins à présent en état de se pencher sobrement et calmement sur la situation et de faire son possible, dans les limites du temps à sa disposition, pour explorer toute possibilité de parvenir à un consensus, aidant ainsi le bébé prématuré extrait au forceps à s'habituer progressivement aux réalités et aux nécessités de la vie à l'extérieur de sa couveuse. Naturellement, habileté, compassion et sensibilité s'imposent car débrancher trop rapidement la machine pourrait se traduire par des dommages irrémediables.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué ambassadeur de l'Iran de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Une autre délégation désire-t-elle prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas.

J'aimerais maintenant inviter la Conférence à statuer sur le rapport du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, contenu dans le document CD/1425. Puis-je considérer que la Conférence adopte ce rapport ?

Il en est ainsi décidé.

De nouvelles consultations semblent nécessaires pour s'entendre sur la marche à suivre concernant le rapport du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires que nous venons d'adopter, afin de permettre à la Conférence de prendre une décision à ce sujet lors de la prochaine séance plénière qui se tiendra le jeudi 22 août.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement se tiendra le jeudi 22 août 1996 dans cette même salle, à 10 heures.

La séance est levée à 12 h 15.

-----